Actes des

Rencontres lyonnaises des jeunes chercheurs en linguistique historique

Édités par Timothée PREMAT Ariane PINCHE





Étude diachronique du gascon béarnais au sein des textes officiels

Quelle(s) variation(s) par rapport au gascon?

Jérémy ROUQUIER

Étudiant, master « Linguistique et dialectologie », Université Jean Moulin Lyon 3

Résumé

S'il existe bien une «scripta béarnaise», variété écrite possédant des traits spécifiques, peut-on tracer une chronologie de la naissance et de l'évolution desdits traits? Pour tenter de répondre à cette question, nous étudions un corpus composé de textes béarnais et gascons, écrits entre le XIIIe et le XVIIe siècle afin d'étudier les traits par lesquels Jean Laffite définit la scripta béarnaise, ainsi que les traits spécifiques au béarnais sélectionnés dans les ouvrages de Massoure consacrés au Gascon.

Mots-clefs: gascon; béarnais; dialectologie; corpus diachronique;

scripta béarnaise.

DOI: 10.5281/zenodo.3464453

1. Introduction

Peut-on parler de « scripta béarnaise » pour les textes écrits en gascon dans la région béarnaise ? Si c'est le cas, peut-on tracer une chronologie de la naissance et de l'évolution des traits spécifiques de cette variété ? Trouve-t-on des traits spécifiques qui sont apparus plus tardivement que d'autres ou, au contraire, des traits spécifiques présents dans les textes les plus anciens, mais qu'on ne constate plus ultérieurement ?

Si on se réfère à l'*Atlas Linguistique de Gascogne* (dorénavant ALG), le gascon béarnais possède des traits spécifiques, mais n'est pas aussi singulier que le « gascon noir » des Landes. Il est surtout moins bien délimité : certaines formes distinctes sont présentes au-delà du Béarn, d'autres uniquement dans certaines vallées pyrénéennes. Malgré cela, l'indépendance politique du Béarn, puis son autonomie jusqu'à la Révolution française, ont-elles pu conduire à la création d'une scripta particulière ? C'est ce que considère Jean Lafitte, qui a défini une poignée de traits décrivant la scripta béarnaise. Cette scripta reprend-elle des traits linguistiques spécifiques de la variété de l'ancienne vicomté ?

Nous souhaitons, grâce à une approche diachronique, discerner des influences du gascon béarnais par rapport à son entourage linguistique, et vérifier si la présence de variations observées dans l'ALG se retrouve dans ces textes, puis auquel cas le profil de leur distribution. Nous analyserons également la présence des traits décrits par Laffitte.

Notre répondrons à cette question au travers de l'analyse de textes officiels émis dans le Vicomté du Béarn entre le XIIIe et le XVIIe siècle, et les comparerons aux données récoltées sur les cartes de l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne* ainsi qu'à des textes gascons d'époques similaires.

2. Traits et corpus étudiés

2.1. Traits étudiés

Nous souhaitons porter notre attention en priorité sur huit traits. Quatre d'entre eux sont définis par Jean Lafitte, et quatre autres ont été distingués par les travaux que Jean-Louis Massoure a effectués en se fondant sur l'ALG.

2.1.1. Traits de la scripta béarnaise définie par Lafitte

Jean Lafitte a défini la scripta béarnaise comme comportant les traits suivants (Lafitte, 2005 : 103-104) :

- a) Doublement d'une voyelle ou formation d'un digramme, transcrit pour compenser la disparition d'une consonne étymologique : *paa* (pain), *Morlaas* (Morlans), *pees* (pied), etc. Ce doublement affecte des mots où la finale -*r*, -*d* ou -*n* s'est amuïe. Parmi ces mots, nous nous concentrerons sur ceux qui se terminaient par une nasale en finale.
- b) Bêtacisme : phonème $/\beta/$ transcrit indifféremment
 ou <v> : baque ou vaque (vache), vesin ou besin (voisin), etc.
- c) Utilisation du $\langle x \rangle$ pour transcrire le son $/\int /: medix$ (même), aixi (ainsi), etc.
- d) Utilisation du <f> pour retranscrire un /h/ initial, tel que dans *foec* (feu) ou *filhas* (fille), alors que ces mots sont prononcés avec une initiale aspirée.

2.1.2. Traits spécifiques définis par Massoure et l'ALG

Dans l'ouvrage *Le gascon ''lengatge estranh''* (Massourre, 2015), Jean-Louis Massoure étudie les données de l'atlas linguistique de Gascogne. Au sein de ces données, nous avons distingué quatre traits spécifiques de tout ou d'une partie de la zone béarnaise :

- a) L'effacement de la nasale en fin de mot (qui se traduit parfois par le report de la nasalité sur la voyelle) : pan devenant /paã/ ou /pa/.
- b) L'article indéfini masculin singulier prononcé /y/ face aux réalisations /yn/ ou /y η / ailleurs dans la zone gasconne.
- c) La particule « énonciative » verbale exclamative /e/ (et non pas bé ailleurs en zone gasconne). Cette particule, en attaque d'une phrase, permet d'insister sur l'information qu'elle transmet, et souvent de valider des informations introduites intérieurement dans le dialogue (Fossat, 2006). Un exemple en est « bè hèi calor » (« qu'il fait chaud! »).
- d) L'épenthèse du /b/ sur les pronoms possessifs *sue/sua/tue* en fin de phrase.

2.2. Le corpus

2.2.1. Spécificité du corpus : des textes officiels

Les textes de ce corpus sont écrits par des érudits, et ne représentent que partiellement la langue orale qui avait alors cours dans le Béarn. La notion de scripta (que je définis ici comme le système graphique d'une région donnée à un moment donné) implique que certaines conventions régissent l'écriture des documents. Ce sont ces conventions que nous voulons étudier. Ces textes sont des

J. Rouquier | Étude diachronique du gascon béarnais...

textes de loi, liés soit aux coutumes, soit à la gouvernance des territoires. Ces textes ont en commun d'avoir été édités en vertu de considérations historiques ou philologiques. Les éditeurs ont tâché de rester fidèles au texte qu'ils ont retranscrit et, si la possibilité d'erreurs n'est pas à exclure, la sélection de formes « meilleures » qui a pu être de mise dans l'édition de certains textes à portée littéraire n'est pas à craindre ici.

2.2.2. Charte des boucheries d'Orthez

Écrite le 2 novembre 1270, à Pau, sur ordre du Vicomte Gaston VII Moncade, cette charte est l'un des plus anciens textes conservés en béarnais, et le premier de cette longueur. Ce document traite de l'emplacement des boucheries (que le vicomte veut réunir en deux endroits), du commerce de la viande, des droits des bouchers. Ce document a été publié par Pierre Tucoo-Chala dans la revue *Annales du Midi* en 1957 (Tucoo-Chala, 1957). Le texte, intégralement analysé, compte 1201 mots.

2.2.3. Fors de Béarn

Ces fors, ici des coutumes issues de la tradition et acceptées par le seigneur, proches des *fueras* basques, sont un regroupement de textes légaux (privilèges, règlements, décisions de justice, tarifs, formulaires) accumulés dans la vicomté de Béarn entre les XIº et XIIº siècles. La version parvenue jusqu'à nous a été écrite au XIVº siècle, mais semble fidèle aux textes antérieurs selon les témoignages (Mazure & Hatoulet, 1841 : X). Le lieu d'écriture des textes n'est pas précisé, mais dans la mesure où ceux-ci ont été écrits sous ordre des Vicomtes, il est probable qu'ils aient été écrits dans les capitales du Béarn de l'époque, Morlaàs, puis Orthez. Selon la même logique, le texte parvenu jusqu'à nous aurait également été écrit à Orthez.

Ont été analysées les 35 premières pages du for général du Béarn, les 25 premières pages du for de Morlàas, ainsi que les fors d'Oloron, d'Ossau et d'Aspe. La somme de ces extraits compte approximativement 18 000 mots.

2.2.4. Le livre de syndic des États du Béarn

Écrits entre 1488 à 1521, ces documents datent presque tous du règne de Catherine de Navarre (1483-1517). À cette époque, dans la vicomté du Béarn, les États possèdent auprès de la Vicontesse un rôle majeur dans la gestion du domaine. En leur sein, les syndics étaient chargés de la préparation et de la gestion des séances des assemblées d'États. Ils distribuaient et géraient les dépenses ordonnées par les États, et servaient d'intermédiaires entre le Grand corps et le second corps ou Tiers-état qui ne pouvaient pas négocier entre eux directement. Représentants des états face au vicomte et à ses conseillers, ils rédigeaient les cahiers des doléances à destination des dirigeants, et étaient habiletés à se rendre au sein de toutes les institutions pour enquêter s'ils le jugeaient nécessaire.

Ces manuscrits ont été publiés par Léon Cadier en 1889 pour la première partie, puis par Henri Courtault en 1906. Ils sont rassemblés au sein du registre C680 des archives des Basses-Pyrénées. Il s'agit d'une sélection de documents, qui ont été transcrits dans ce registre. Il ne s'agit pas d'un recueil officiel, mais d'une compilation au jour le jour.

On y trouve des comptes rendus de sessions des États, des fragments de Cahiers, des extraits de délibérations, des commissions, instructions et mémoires aux lieutenants du souverain pour la tenue des États, des rôles de répartition, des comptes de levée d'impositions et de dépenses faites, soit par le Trésorier du Béarn, soit par les Syndics des États.

J. Rouquier | Étude diachronique du gascon béarnais...

Concernant le texte lui-même, on peut distinguer quatre périodes, et trois auteurs différents, qui se sont succédés : Jean de Castagnède (syndic du Béarn puis conseiller du pays), Roger de Boeil et Pèes de Tisnès (syndics). Les documents originaux (recopiés par ces trois hommes) ont été écrits dans diverses localités. Parmi nos textes, 15 d'entre eux l'ont été à Pau, 1 à Orthez, 2 à Sauveterre (aujourd'hui Sauveterre-en-Béarn), 2 à Lescar et 2 à Pampelune. Bien que les auteurs des manuscrits (qui sont des copies) restent les mêmes quelle que soit la localité d'origine des manuscrits originaux, une influence locale n'est pas à exclure complétement.

Ont été analysés les textes I à X, XLV à L, et LXXX à LXXXIV, comprenant en tout approximativement 16 500 mots.

2.2.4. Los fors e costumas deu royaume de Navarra deça Ports

L'original de ce texte fut rédigé en 1611 à Pau. Il est le résultat de la volonté du roi Henri IV de donner, en 1608, à la Basse-Navarre (située au sein du Pays basque) un for spécifique, alors qu'elle était jusqu'ici régie par le for général de Navarre et les usages locaux (Lafourcade, 2003). La Basse-Navarre, bien que n'appartenant pas au Béarn, était alors contrôlée par le Vicomte du Béarn, ce qui explique pourquoi sa coutume a été rédigée à Pau et en occitan béarnais plutôt qu'en basque.

Ce texte a été écrit peu avant que le Parlement de Navarre ne soit forcé par Louis XIII à adopter le Français. Dans les autres cours, les élites locales, bien qu'elles parlaient le français, continuèrent à utiliser le béarnais, principalement pour mettre en avant leur autonomie face à la couronne de France (Joseph, Destafano, Jacobs & Lehiste, 2003: 181). Cette situation illustre l'importance qu'avait pour l'élite béarnaise l'utilisation d'une langue locale et non pas de la langue du roi de France, choix qui supporte l'idée symbolique de l'exceptionnalité du Béarn et de ses coutumes.

La version du texte étudié fut imprimée à Pau par Jérôme Dupoux en 1722.

Les rubriques les plus spécifiquement étudiées sont les rubriques 1 à 9 (p. 1-33), rubriques 24 à 25 (p. 74-87) et rubriques 29 à 35 (p. 117-139), comptant approximativement 11 500 mots.

2.2.6. Textes gascons

Les deux textes gascons que nous avons sélectionnés comme corpus de contrôle sont le cartulaire du chapitre de l'église métropolitaine Sainte-Marie d'Auch, qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle, ainsi que les comptes *consulates* de la ville de Riscle, écrits entre 1441 à 1507. Ces textes sont considérés comme typiquement gascons par le *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (ou LRL) (Holtus, Metzeltin, & Schmitt, 1995 : 450). N'ayant été écrits ni en zone béarnaise ni dans les landes, où le « gascon noir » est connu pour ses particularités, ces deux textes se veulent représentatifs de l'occitan gascon non béarnais tel qu'il pouvait être écrit à partir du Moyen Âge classique et jusqu'au début de la Renaissance. Ces textes ont également été choisis pour avoir été écrits dans des régions ayant été gouvernées par le la Vicomté du Béarn, comme le Bigorre. L'étude de ces textes a pour objectif de distinguer les traits spécifiquement béarnais de traits qui auraient pu être utilisés de manière plus générale en Gascogne.

3. Observations provisoires

En table 1 sont indiqués le nombre de termes possédant les traits étudiés, ainsi que le nombre de termes qui possèdent un trait alternatif à celui étudié. Les deux premières colonnes concernent également les groupes nominaux.

	Voyelle double	Nasale finale	Bêtacisme	Non bêtacisme	<x> pour /ʃ/</x>	Non <x> pour /ʃ/</x>
Charte des boucheries	4 (1)	12 (5)	9	8	3	0
Fors Béarnais	55 (12)	22 (7)	32	18	17	0
Livre des syndics	26 (8)	31 (11)	9	14	18	1
For et coutumes de Navarre	16	28	5	12	3	6

Table 1. Termes possédant un trait spécifique par document.

Certains traits de la scripta béarnaise définis sont déjà présents dans la charte des bouchers d'Orthez. Concernant les noms communs, on compte 4 digrammes : fee (« foi » ; §17, l. 3), maa (« main » ; §10, l. 5), etc., pour 7 termes conservant leur <n> final : algun (« quelque », §4, l. 5), bezin (« voisin », §4, l. 5), mession (« dépense » ; §6, l. 1), etc.

L'ensemble des noms propres conservent leur <n> final, à l'exception de Morlàas (« Morlans » ; §21, l. 2). On retrouve également 9 cas de bêtacisme : *biele* (« ville » ; §2, l. 5), *bolem* (« voulons » ; §6, l. 5), etc., ainsi que quelques cas d'utilisation du <x>, tels que : *arreconexem* (« reconnaissons » ; §1, l. 7).

La présence limitée de certains traits, notamment du digramme en final, est peut-être lié à son ancienneté : le béarnais n'avait commencé à remplacer le latin que depuis quelques décennies, et il est possible que la scripta n'était pas encore formée. Nous devons noter que la brièveté du texte empêche toute conclusion définitive à ce sujet.

Ces traits sont présents de manière plus systématique au sein des fors Béarnais : sur les 90 pages analysées, on retrouve 55 digrammes au sein de noms communs : *camiis* (« chemins » ; p. 16, art. 35, l. 2), *motoo* (« mouton » ; p. 22, l. 7), etc., face à 22 termes possédant un < n > final : *mayson* (« maison », p. 17, art. 39, l. 9), *messions* (p. 27, l. 15), etc. Certains termes, tels que *messions*, sont tantôt écrits avec un digramme, tantôt avec une nasale.

Concernant les noms propres, 12 termes possèdent un digramme : *Avidoos* (« Abidos » ; p. 12, art. 28, l. 2), *Samsoos* (« Samsons » ; p. 123, art. 42, l. 21) et 7 un <n> final : *Balensun* (p. 13, art. 30, l. 5), *Bertran* (p. 26, art. 62, l. 8). À noter qu'on trouve également la dénasalisation complète *Balensu* (p. 36, l. 1).

On retrouve également 17 termes contenant un <x> : aixi (« ainsi » ; p. 21, l. 3), medixs (« mêmes » ; p. 21, art. 48, l. 14), etc., ainsi que 32 cas de bêtacisme : abesque (« évêque » ; p. 3, art.1, l. 5), recebe (« reçoit », p. 115, art. 14, l. 2), etc. Dans tous ces cas, le nombre d'occurrences du traitement béarnais dépasse le nombre de traitements alternatifs, ce qui ne sera plus le cas dans les textes plus récents.

La présence de <f> initial ne concerne qu'un seul terme, mais pour autant aucun autre ne possède de <h> en initiale.

La présence de ces traits se décline dans une certaine mesure dans les textes postérieurs et particulièrement dans les fors et coutumes de Navarre. Ils n'en restent pas moins présents. Sur les 70 pages étudiées du syndic des états du Béarn, on retrouve 18 <x> remplaçant des /ʃ/¹ et 9 cas de bêtacisme, tandis que la graphie de certains mots a évolué depuis l'époque de l'écriture des fors du Béarn : *volem* (p. 3), *vescomte* (p. 5), etc. On retrouve moins de digrammes par rapport aux termes comprenant un <n> final, que ce soit au niveau des noms communs (18, dont 7 représentent une nasale étymologique pour les premiers, 20 termes pour les seconds) ou des noms propres (8 pour les premiers, 11 pour les seconds).

Dans les ouvrages les plus anciens, on ne trouve pas de graphies alternatives au <x>, elles-mêmes peu nombreuses, car l'occitan n'a pas connu la dépalatalisation qu'on trouve dans les domaines oïlique et francoprovençal. Dans les « fors e costumas », le <x> côtoie les graphies <ch> ou <sh>>, et on n'en retrouve plus que trois. 16 termes comportent un digramme, 4 d'entre eux remplaçant une nasale, face à 28 termes possédant un <n> final. Le bêtacisme est lui aussi presque absent : on ne retrouve que 5 cas, et l'utilisation du <v> se fait plus systématique.

Ainsi, la présence des traits définis par Lafitte augmente dans un premier temps pour refluer sans disparaître. De plus, l'influence française peut être devinée dans les livres des syndics, et surtout dans les fors et coutumes de Navarre.

Dans le premier, on remarque l'ajout d'un <h> au terme *chrestien* (p. 6, l. 16), l'expression à cause de (p. 10). On retrouve également un grand nombre de termes à terminaison en -ion tels que deliveration (T1, p. 12, l.11), expedition (T2, p. 74, l. 16), remonstration (T2, p. 78, l. 5), questions (T1, p. 78, l.7), occasion (T1, p. 146, l. 3). La plupart de ces termes sont présents sous une autre forme dans le dictionnaire de Lespy (notamment avec des terminaisons en -ou) ou non présents. Si certains termes occitans possèdent cette terminaison, il semble que la plupart de ceux qu'on retrouve dans le texte sont des emprunts français. On trouve également quelques groupes de mots qui semblent être des expressions directement empruntées au français, tel que destruction de la cause publique (T1, p. 13, l. 6).

On retrouve également dans les fors et coutumes de Navarre des termes à terminaison -y : prefency (p. 14), notary (p. 27, l. 8), etc., l'utilisation d'accent : lô jorns (p.19), âadge (p.7), Confelheê (p. 9), etc., ainsi que des emprunts tels que diminution (p. 26), faux (p. 18), etc., ou des expressions telles que faute de (p. 123), et pareillement (p. 5), etc.

Les traits typiquement béarnais ne sont présents que marginalement. On ne trouve qu'une poignée de mots où la dénasalisation est complète, tous dans les fors du béarn, et l'article indéfini masculin est écrit non pas <u>, mais <u> ou <ung>. Les autres traits ne sont pas présents : cela est dû au type même du corpus, qui comporte des tournures de phrases n'employant pas ces traits ni sous une forme béarnaise, ni sous une forme gasconne ou occitane. Concernant les textes gascons, leur étude est encore en cours. Les conclusions provisoires penchent vers l'utilisation de certains traits béarnais, mais pas de tous. Par exemple, on retrouve des occurrences de <f> initial et de bêtacisme, mais le <x> n'est pas utilisé. Ainsi, si on parle d'influence béarnaise, il faudrait la considérer comme limitée.

45

¹ Ce n'est pas le cas de tous : *exaction* (T1, p. 10, l. 16), par exemple, semble être un emprunt au français.

4. Perspectives

Cette étude n'étant pas achevée, de nombreux travaux restent à faire. En premier lieu, comparer l'ensemble des formes obtenues avec les cartes de l'ALG nous semble nécessaire pour déterminer et délimiter une possible influence de la langue orale sur la scripta.

Ensuite, seule une partie des textes béarnais a été analysée complétement, et les textes gascons ne l'ont pas encore été en profondeur. Leur analyse complète nous permettra de définir avec plus de finesse les spécificités de la scripta béarnaise. La question de la graphie des noms propres nous semble également digne d'intérêt. Nous souhaiterions, par une étude anthroponymique et toponymique, étudier l'hypothèse de l'emplacement des toponymes et la région d'origine des anthroponymes pourrait influer sur la graphie. Enfin, après avoir répertorié l'ensemble des termes possédant un digramme ou une consonne finale nasalisée, nous souhaiterions déterminer si, d'un point de vue morphologique, syntaxique ou étymologique, des schémas quant au choix de la graphie employée peuvent apparaitre.

Bibliographie

- Alibert, L. (1966). *Dictionnaire occitan-français selon les parlers languedociens*. Toulouse : Institut d'études occitanes.
- Bec, P. (2000). *Manuel pratique de philologie romane*, tome 1 : Italien, espagnol, portugais, occitan, catalan et gascon. Paris : Editions A. et J. Picard.
- Fossat, J.-L. (2006). « Les « petits mots » énonciatifs gascons : Le cas de *bè* énonciatif ». *Cahiers de Grammaire*, (30), p. 159–174.
- Holtus, G., Metzeltin, M., & Schmitt C. (1995). *Lexikon der romanistischen Linguistik* (*LRL*). Band II, 2, Die einzelnen romanischen Sprachen und Sprachgebiete vom Mittelalter bis zur Renaissance. Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Joseph, B., Destafano, J., Jacobs, N. & Lehiste, I. (2003). When Languages Collide: Perspectives on Language Conflict, Competition, and Language Coexistence. Columbus: Ohio State University Press.
- Lafitte, J. (2005). *Situation sociolinguistique et écriture du gascon aujourd'hui*. Thèse de doctorat, Université Rennes 2.
- Lafourcade, M. (2003). « Les fors basques et les droits de l'homme ». In *Lapurdum, Revue d'études basques*, (8), p. 329–348.
- Massourre, J.-L. (2015). *Le gascon "lengatge estranh"*. Villeneuve-sur-Lot : Jean-Louis Massoure.
- Seguy, J. (1966). *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*. Paris : Centre National de la Recherche Scientifique.
- Tucoo-Chala, P. (1957). « La charte des boucheries d'Orthez (2 novembre 1270). » *Annales du Midi*, 69(40), p. 323–332.